

DÉLIBÉRATION N°DL20210117 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 OCTOBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/09/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19h15) ; M. Jean-Luc DEGRAIX (à partir de 19h35) ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19h05) ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h45) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 18h55) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY (à partir de 18h38) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 18h40) ; M. Romain PIPIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h15).

M. Jean-Luc DEGRAIX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h35).

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 19h05).

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à Mme Béatrice COFFY.

M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA.

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h55).

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

CHEMIN RURAL N°34 - CESSIION PARTIELLE AU PROFIT DE MONSIEUR DAVID OGIER

M. Jean-Paul RIVAT expose ce qui suit :

La ville de Saint-Chamond a été contactée par Monsieur David OGIER qui vient de reprendre l'exploitation agricole de son père, Monsieur Jean-Claude OGIER.

Le chemin rural n°34, Lieudit La Varinière, traverse la propriété de Monsieur Jean-Claude OGIER entre les parcelles cadastrées section 111 BH 220, 221, 239 et 376. Ce chemin se termine en impasse. Celui-ci n'a donc pas d'usage et la commune n'a pas d'intérêt particulier à le conserver.

Monsieur David OGIER a des projets d'aménagement sur ses parcelles. Son projet est rendu difficile par la présence du chemin rural.

Il a été convenu de céder une partie du chemin rural comme tracé sur le plan annexé.

Le commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique préalable, qui s'est déroulée du 12 au 27 juillet 2021, a émis un avis favorable au projet présenté par la mairie de Saint-Chamond.

Le terrain d'environ 570 m² a été estimé par le service des domaines à 0,24 euros le mètre carré.

L'acquéreur a donné son accord pour une acquisition à ce prix.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Maître MIFSUD, notaire à Saint-Chamond, représentera la commune pour cette vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** la cession, au profit de Monsieur David OGIER, d'une bande de terrain du chemin rural 34 au prix de 0,24 euros le mètre carré,
- **de donner** tout pouvoir à Monsieur le maire, ou à son représentant, à l'effet d'engager toutes démarches et de signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette transaction,
- **d'imputer** la recette correspondante au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/10/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD